

Ici et ailleurs

Nominations

Mme **D. Rocour** juge de la jeunesse au tribunal de première instance de Liège, est nommée juge de paix du canton de Sprimont; la désignation de Mme **M.-F. Carlier** et de M. **F. Gilson** comme juges de la jeunesse à Dinant est renouvelée pour cinq ans.

Plus pour l'inclusion...

Alors que la Commission européenne demande aux États membres de faire des efforts «pour améliorer l'intégration économique et sociale des 10 à 12 millions de Roms que compte l'Europe», la mauvaise volonté est à peu près partout. Dans une adresse au Parlement européen et aux États que Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, réclame que soient suivis les objectifs fixés en 2011, en priorité : faire en sorte que tous les enfants roms terminent au moins l'école primaire; réduire les écarts existants entre les Roms et le reste de la population dans les domaines de l'emploi et de la santé; réduire les inégalités en matière d'accès au logement et aux réseaux de service public, tels que l'eau et l'électricité.

L'éducation à la sexualité ...

Un projet de décret la Ministre Simonet propose de rendre obligatoire (jusqu'ici, c'était facultatif) l'inscription de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle dans les missions de l'école. C'est ce dont se réjouissent les fédérations des centres de planning familial en précisant que «L'éducation à la sexualité est porteuse d'enjeux majeurs tant en termes de santé publique que de projet de société».

... enfin obligatoire?

Les jeunes doivent être égaux face à l'information et bénéficier des mêmes chances en matière de sexualité. Reste à voir quelles seront les modalités d'application et la qualité des personnes qui se chargeront de cette éducation. Les plannings familiaux préconisent le recours à des intervenants exté-

rieurs pour favoriser l'expression libre et autonome. Et bien sûr de se positionner pour assurer cette mission.

Droits de l'enfant et ...

Le Comité des droits de l'enfant prépare un «*Commentaire général sur les droits de l'enfant et le secteur commercial*» qui traitera notamment des violations des droits de l'enfant commises par ce secteur, dont toutes les entreprises qui utilisent, directement ou à travers des sous-traitants, de la main d'œuvre infantile ; il envisage d'encourager le secteur commercial à contribuer positivement au respect des droits de l'enfant. Toutes les contributions à la rédaction de ce CG sont attendues avant le 10 août 2012 alors que des moments de consultations avec la société civile ont déjà eu lieu et d'autres sont programmés très prochainement. Un symposium international est d'ailleurs programmé du 14 au 17 octobre 2012 à l'Institut des droits de l'enfant (Sion, Suisse).

... secteur commercial

L'UNICEF publie un manuel destiné à aider les entreprises à comprendre et évaluer leur impact sur les droits de l'enfant. Il y est question d'aider les entreprises à diminuer ou prévenir l'impact négatif de leur activité commerciale. Ce guide se base sur les Principes des Nations unies sur le Commerce et les droits de l'Homme qui a établi des standards globaux à respecter par les entreprises privées. www.unicef.org/csr.

Pauvreté et droits de l'enfant

Le taux de mortalité infantile (nombre de morts de nourrissons de moins d'un an par rapport à l'ensemble des enfants nés vivants) a beaucoup baissé en France ces dernières années (c'est un bon indicateur du niveau sanitaire et social d'une population). Chiffré aujourd'hui à 3,6 décès pour 1000 naissances, il était au début des années 80 de l'ordre de 10 pour 1000. Mais en Ile-de-France,

quatre départements dépassent la moyenne nationale. En tête : la Seine-Saint-Denis (5,4 décès pour 1 000 naissances) où un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. La précarité, l'exclusion ou le mal-logement, sont autant de facteurs qui peuvent expliquer un taux de décès élevé.

Au niveau international, le taux de mortalité infantile des 10 pays qui ont le taux le plus élevé est 38 fois plus haut que les taux les plus bas. Un enfant angolais a 53 fois plus de risques de mourir avant l'âge de 1 an qu'un enfant français. La Belgique a, en la matière un résultat très moyen eu égard à son niveau de développement : 4,33 pour mille.

Beau programme

Le Réseau européen anti-pauvreté rappelle que l'austérité ne fonctionne pas, au contraire elle accentue la pauvreté des personnes et amène les pauvres à payer pour une crise qu'ils n'ont pas provoquée. Il en appelle à un Pacte européen d'investissement social qui s'investit dans la création d'emplois de qualité, de services accessibles et de systèmes de protection sociale de haut niveau, incluant des systèmes de revenu minimum adéquats, renforce le rôle de l'Etat dans la mise à disposition de biens communs et la promotion de l'inclusion et de la cohésion sociale, développe la justice fiscale – en donnant la priorité à un impôt sur le revenu progressif, à l'impôt sur la richesse, à une taxe sur les transactions financières, à la lutte contre l'évasion fiscale en mettant fin aux paradis fiscaux, sauvegarder l'euro et renforcer la stabilité économique européenne et mesurer le progrès social et pas seulement la performance économique. (www.eapn.eu)

Droits de l'Homme : nouvelles garanties et...

Le 7^{ème} Protocole à la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales a été adopté par la Chambre; il contient des garanties procédurales en cas d'expulsion d'étrangers, le droit à un double

degré de juridiction en matière pénale, le droit d'indemnisation en cas d'erreur judiciaire, le droit à ne pas être jugé ou puni deux fois, l'égalité entre époux et l'application territoriale.

... nouvelle banque de données

La CEDH a mis en ligne une nouvelle version de HUDOC, la base de données jurisprudentielle de la Cour (qui contient actuellement environ 90 000 documents) qui devrait permettre un accès plus rapide et plus efficace à la jurisprudence de la Cour avec une interface plus intuitive. Elle offre de nouvelles fonctionnalités, permettant d'affiner la recherche et d'accéder à de nouvelles catégories de documents, par exemple les résumés juridiques des affaires les plus importantes. L'objectif est bien sûr de permettre un meilleur accès à cette jurisprudence abondante, notamment aux juges nationaux, de préférence dans une langue qu'ils comprennent, pour améliorer la protection des droits de l'Homme au niveau national et ramener à des proportions plus raisonnables le nombre de requêtes dont la Cour est saisie. <http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra>

Ne dites plus «classes passerelles», ...

Un nouveau dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) a été adopté par la Communauté française (Décret du 18 mai 2012) pour remplacer le système de classes passerelles pour primo-arrivants applicable jusque-là. Il devrait apporter des améliorations notables sur plusieurs points : le calcul des subsides tient compte du nombre réel d'élèves inscrits, les DASPA sont reconduites automatiquement (avant, il fallait réintroduire des demandes annuellement), les bénéficiaires seront élargis aux élèves arrivés en Belgique depuis moins d'un an et qui ne maîtrisent pas suffisamment le français, augmentation du nombre de classes, analyse des besoins, possibilité d'organiser des DASPA dans les

centres d'accueil, meilleure formation des enseignants, ouverture de l'attestation d'admissibilité dans l'enseignement secondaire à tous les primo-arrivants (pas seulement aux demandeurs d'asile).

... dites : DASPA

Manifestement, nombre de demandes formulées depuis quelques années par la Plate-forme «*mineurs en exil*» ont été rencontrées dans ce nouveau dispositif, telles l'extension du public bénéficiaire (tous ceux qui ne connaissent pas suffisamment le français), élargissement du conseil d'intégration à tous ceux qui ne peuvent pas prouver leur scolarité antérieure pour que l'élève puisse suivre le niveau réel de ses études et ne pas devoir aller dans des classes qui ne correspondent pas à son niveau ou être obligé de passer par un jury central. Il s'agira maintenant de faire connaître ce nouveau système (applicable dès la rentrée 2012) pour que les principaux bénéficiaires en soient informés.

Il y a de l'alcool dans les GAS

La Liga voor Mensenrechten a déposé quatre requêtes au Conseil d'État contre les règlements de Brugge, Hasselt, Zonhoven et Diepenbeek qui élargissent l'application des sanctions administratives communales (les SAC ou GAS - gemeentelijke administratieve sancties). Parmi les faits désormais punissables : le fait de s'asseoir sur le dossier des bancs ou de consommer de l'alcool en rue. Ben voyons.

Ceci n'est pas ...

Le redoublement en général, et en 3^{ème} maternelle en particulier, fait l'objet de critiques ravivées par la publication d'une étude de l'ULg qui révèle que le redoublement en maternelle est pratiqué par six institutrices sur dix, alors que, selon les chercheurs, cette mesure est inefficace et souvent dévastatrice. Bien sûr, nombre d'enseignants montent aux barricades pour justifier ce redoublement... dans l'intérêt des enfants (alors que c'est le plus souvent une question de pouvoir). Pourtant, on sait que tous les élèves ne sont pas égaux face au risque de

redoublement. Mais peu de voix ont rappelé qu'en maternelle, l'institutrice, la direction, le PMS,... bref, l'équipe éducative, est là pour conseiller mais que, *in fine*, ce sont les parents qui décident.

... un redoublement

Or, la plupart d'entre eux ne le savent pas et se plient à ce qui devient un diktat de l'école. Depuis le décret «*École de la réussite*» du 14 mars 1995, il est créé un «*continuum pédagogique*» de l'entrée à l'école maternelle à la 2^{ème} primaire. Or, pendant cette période, il n'est pas question de redoublement (mais éventuellement d'une année complémentaire au cours de cette étape). On sait, avec les réformes successives du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, que les années complémentaires, qui se sont multipliées et diversifiées, constituent bien, aux yeux des élèves et de nombre de professeurs, un redoublement. On relira à cet égard avec intérêt l'analyse qu'avait réalisée la FAPEO en 2011 : «*Le sens du maintien en troisième maternelle*» (<http://www.fapeo.be/>).

Piètre résultat pour l'enseignement francophone

La Direction générale de l'enseignement obligatoire de la Communauté française a recensé 2.163 exclusions en 2011 dans l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé) en Wallonie et à Bruxelles. Dans 64% des cas, les violences verbales et les incivilités sont les motifs d'exclusion. Et 77 élèves ont été exclus plus d'une fois sur l'année ! Un grand nombre d'exclus se trouvent en 3^{ème} professionnelle ou dans les classes complémentaires après la 1^{ère} ou 2^{ème} année commune, donc parmi ceux qui ont des difficultés scolaires. En outre, 580 refus d'inscription ont en outre été enregistrés entre le 30 juin et le 15 septembre 2011. (LLB du 25/06/2012). On a les chiffres ; reste à mettre en place des remédiations et fixer des objectifs à atteindre, personne ne pouvant se contenter d'un aussi déplorable résultat pour l'enseignement en Communauté française.

Les bésicles de JiJi

Méthodes particulières d'enquête

Charleroi Magazine (gazette communale) d'avril claironne : «*La criminalité est bridée*». Quelques pages plus loin, la rubrique réservée au groupe politique CDH s'intitule : «*L'indic de Bradford*». Ceci explique cela ? Mais non, il s'agit de l'indice, une méthode inventée par une université britannique pour mesurer l'absentéisme du personnel.

Triangle élyséen

Selon *Le Soir* (8 mai), «*En proclamant à la une d'un magazine people que Valérie [Trierweiler] est 'la femme de sa vie', Ségolène Royal, mère des quatre enfants de François Hollande, s'est étranglée*». Quelle émotion, en effet, mais voilà donc Ségo et le président normal sur «la même affaire» ?

Teufel, nochmals zu spät !

(«Diable, encore trop tard !»), pour les parfaits bilingues non trilingues.) Déchaîné, le service de traduction allemande des textes légaux poursuit son sublime apostolat (*J.D.J.*, n° 291, p. 47 et n° 303, p. 47). *Le Moniteur* du 9 mai publie ainsi, enfin, dans la troisième langue nationale un texte qu'auront acclamé les foules en liesse d'Eupen à Sankt Vith : la loi du 6 août 1967 «*relative à l'exécution des arrêts et des décisions des Communautés européennes*» («*...der Europäischen Gemeinschaften*»). Sauf qu'à partir de 1993, il n'y a plus eu qu'une Communauté et que depuis 2010, il n'y a plus qu'une Union...

Ça tombe dru

- *Le Soir* (26 avril), au sujet de la future prison de Leuze : «*Le ministre Henry (Ecolo) espère que les délais seront réduits pour l'octroi du feu vert*». Ni orange, ni rouge.
- Et d'ailleurs, ce titre choc du même organe (30 avril) : «*Ecolo au gouvernement : 'On va dans le mur'*». L'équipe Demotte court au désastre ? Ou Di Rupo envisage imprudemment l'entrée des Verts dans sa coalition ? Il fallait écrire : «*Ecolo dit au gouvernement fédéral*».
- Dans une ordonnance du 30 mars 2012 de la chambre du conseil de Bruxelles (*Journal des tribunaux*, 2012, p. 372) : «*Attendu qu'à la suite d'un mouvement à la prison de Forest, l'inculpé n'a pas été acheminé*». Plus ça bouge, plus ça n'avance pas.
- Selon un *manager* du S.P.F. Sécurité sociale (*Le Soir*, 12-13 mai), «*L'accessibilité de notre centre d'appel [pour handicapés] ne s'est pas encore améliorée*». On n'avait pas pensé aux aménagements téléphoniques raisonnables.
- Au *Moniteur* du 15 mai (3^{ème} éd.), un arrêté du gouvernement de la Communauté française, daté du 29 mars 2012, accorde «*délégation au délégué général aux droits de l'enfant*». Le sommet de sa carrière ?
- Un journaliste de la R.T.B.F. (*Flash* de 21 heures, 20 mai) au sujet des appels au secours dus aux orages : «*Les pompiers sont noyés*». Il n'y en avait plus que pour l'amiral Noé...
- Au *Moniteur* du 22 mai, sous «S.P.F. Justice – Ordre judiciaire», on recherche 28 juges consulaires pour le tribunal de commerce de Bruxelles : «*Ces places remplacent des places publiées...*». Mais toujours Poelaert.
- D'après *Le Soir* (24 mai), B.-H. Lévy cite une phrase d'André Malraux dans *Les noyaux de l'Altenburg*. Comme je l'ai toujours dit : ne pas confondre «*les baux à loyer*» et «*les baies aloyaux*».